

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 80 (1954)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les calculs et les essais de laboratoire peuvent nous donner quelques indications quant à la solution de tels problèmes. Mais ce n'est que lorsque l'auscultation des grands barrages aura confirmé ou amendé les prévisions que l'on pourra considérer ces problèmes comme résolus. On ne saurait donc assez encourager les ingénieurs à soumettre les ouvrages à des mesures aussi complètes que possible, mais ces mesures devraient s'étendre au rocher autant qu'à l'ouvrage lui-même.

Par cet exposé, je voudrais encourager ces observations qui devraient se généraliser.

Je saisis cette occasion pour remercier les deux sociétés — Grande Dixence S.A. à Lausanne, qui construit le barrage de la Grande Dixence, et Electro-Watt S.A., à Zurich, chargée par les Forces Motrices du Mauvoisin de la Direction des travaux de Mauvoisin — qui m'ont autorisé à publier les documents relatifs à ces deux projets.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION S. I. A.)

Rapport du président sur l'exercice 1953-1954

présenté à l'assemblée générale du 26 mars 1954, à Lausanne

Effectif

L'an dernier, nous avons donné la répartition de nos 390 membres selon leur profession. Nous n'y reviendrons pas, puisque l'effectif n'a subi qu'une variation minime. Nous relèverons par contre que si nous sommes à ce jour au nombre de 394, ce chiffre ne donne pas un reflet exact de la situation, étant donné que nous avons une très forte promotion de candidats à l'examen auprès du Comité central. Nous pouvons donc admettre que nous avons pratiquement atteint l'effectif de 408 membres.

Le recrutement peut donc être considéré comme normal. Les vides ont été comblés et la légère augmentation constatée peut être attribuée à une poussée de jeunes ingénieurs civils et probablement aussi à la propagande faite en faveur de la création d'un groupe des ingénieurs de l'industrie.

Nous ne sommes pas encore arrivés à une procédure stable en matière de candidatures avec le Registre suisse des architectes et des ingénieurs. Alors que nous renvoyons au Registre suisse les candidats dont la caractéristique essentielle est l'absence de formation universitaire, le Registre, de son côté, estime qu'il est de notre ressort d'examiner les candidatures présentant un caractère d'équivalence avec les titres de nos hautes écoles nationales.

Comité

Il a fallu huit séances du comité pour examiner les affaires en cours, préparer les assemblées générales tenues pendant l'exercice et gérer administrativement notre Société.

Nous sommes intervenus auprès des pouvoirs publics lors de deux mises à l'enquête faites par des personnes non autorisées et avons transmis au Groupe des architectes, pour examen, un projet de réglementation se rapportant à la signature des plans. Le comité a également été chargé par le Comité central d'enquêter sur la délivrance de diplômes d'architectes par une institution privée.

Assemblées générales

C'est aujourd'hui la troisième assemblée générale de l'exercice. La première devait être consacrée au don fait en vue de marquer dignement le centième anniversaire de l'E.P.U.L. Un règlement pour l'octroi, chaque année, d'une bourse à un étudiant méritant fut adopté et une somme de 3000 fr. votée à cet effet.

Au cours de l'hiver, le comité fut consulté sur plusieurs questions, lesquelles furent mises en discussion à l'assemblée générale du 26 février 1954. Rappelons-en les points principaux :

La création d'un technicum à Yverdon est-elle souhaitable ?

La réforme de l'école secondaire doit-elle être évoquée à la S.V.I.A. ?

Nous donnons par ailleurs de plus amples informations sur la formation professionnelle des dessinateurs.

Fonds de secours

L'assemblée générale extraordinaire du 22 mai a confié au comité l'étude de l'opportunité de la création d'un fonds de secours.

Une société à caractère professionnel doit-elle organiser elle-même la prévoyance ou laisser pleine liberté à ses membres de se procurer des sécurités ou prendre des risques dans des limites qu'ils veulent être seuls à fixer ?

Peut-on admettre que, spontanément, nous nous lancions tous au secours de l'un d'entre nous tombé brusquement dans une situation inextricable ?

À l'égard de ces questions, posées déjà à plusieurs reprises, le Comité central a déjà pris position et limite son rôle à l'obtention d'un rabais sur les polices d'assurance contractées par les membres de la S.I.A.

Cette mesure est-elle suffisante ? Une de nos grandes sections est allée plus loin et, il y a une vingtaine d'années déjà, a constitué un fonds de secours en faveur de ses membres.

Avant de se lancer dans cette voie, qui conduit à une solution efficace et sûre dans une économie stable, votre comité a tenu à mettre à l'étude d'autres systèmes, dans l'espoir d'en retenir un qui soit moins onéreux au départ. C'est, en effet, au début que se présente la plus grosse difficulté pour un fonds de secours ou de prévoyance.

Si cet appel devait trouver un écho favorable, nous sommes certains que quelques gros dons nous dicteraient immédiatement notre choix.

En cas de malheur, il faut pouvoir agir vite et celui de nos membres à secourir pourrait bien devoir l'être pour une somme que les meilleures volontés ne pourraient réunir en temps utile, faute de s'y être pris à temps.

Posé ainsi, le problème nous amène à nous demander si un sinistre important peut atteindre un architecte ou un ingénieur. La mode actuelle pousse au gigantesque dans la construction sous toutes ses formes ; le gros chantier, la grande machine absorbent leurs créateurs et conducteurs d'une façon tellement complète qu'il n'est guère possible d'envisager une répartition suffisante des risques professionnels.

Il est donc naturel que le Comité S.V.I.A. ait tenu à se rendre compte des us et coutumes en matière d'assurances. « Alors, direz-vous, s'il suffit de s'assurer, nous n'avons pas à attendre cette intervention pour le faire. »

Si nous n'avons pu encore vous présenter une solution positive, au moins sommes-nous arrivés à émettre le vœu que si un secours devait être accordé à l'un ou l'autre de nos membres, ce serait au-delà de ce que nous appellerons le risque normalement assurable. Nous croyons que le résultat de quelques entretiens que nous avons eus avec des assureurs de notre pays est susceptible de retenir votre attention, et si nous nous excusons de ne pas être encore en mesure de vous soumettre un rapport complet, nous espérons que votre approbation se manifesterait en ne remettant pas à plus tard la partie « Assurances ». Ce bref rappel pourrait en effet inciter l'un ou l'autre de nos membres à réparer un oubli ou une négligence¹.

Les architectes et ingénieurs employés feront bien de s'assurer que l'assurance responsabilité civile de leur patron couvre également leur propre activité.

Assemblée de délégués, réunions des présidents de section

Depuis peu, la S.I.A. édite un bulletin qui lui permet de mettre tous les membres au courant de l'activité générale, c'est pourquoi nous ne nous étendrons pas plus longuement sur cette rubrique.

Le *Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie* a été créé le 12 novembre 1953 à Berne, ce qui eut pour corollaire la création d'un groupe du même nom au sein de notre section. Noyauté par plusieurs membres de l'ancien groupe d'études, ce groupement compte de jeunes forces qui témoignent d'excellentes intentions.

Dès sa création, ce groupe se trouve en face d'une

¹ Sans vouloir intervenir dans l'activité des assureurs, nous relevons ci-après les risques et valeurs des sinistres dont il faut tenir compte pour l'architecte ou ingénieur moyen, ceci toutefois sans garantie.

La personne elle-même est assurée contre la maladie sur la base de 20 fr. par jour dès le 31^e jour, pendant un an. Coût annuel 130 fr.

Les accidents sont couverts à raison de :

Fr. 5 000 en cas de décès.

» 65 000 en cas d'invalidité.

» 20 par jour d'invalidité à partir du 31^e jour.

» 2 000 pour frais de guérison et d'hospitalisation jusqu'à 25 fr. par jour. Coût annuel : 155 fr.

Les survivants sont mis à l'abri du besoin selon une série de polices d'assurance-vie telles que :

Fr. 10 000 à 25 ans Coût annuel Fr. 250

» 15 000 à 30 ans » » 650

» 20 000 à 35 ans » » 1200

Les recours de tierces personnes atteignent nos membres à titre privé et à titre professionnel :

En privé : Fr. 50 000 par personne blessée ou tuée.

» 150 000 au maximum par événement.

» 10 000 pour dégâts matériels.

Coût annuel : 16 fr.

La responsabilité civile à l'égard des tiers est assurée, à titre professionnel, au prorata des honoraires, à un taux voisin de 6 ‰. Une franchise de 20 %, ou 10 % selon les polices, reste à la charge du preneur d'assurance. Les montants assurés sont :

Fr. 100 000 par personne tuée.

» 300 000 par accident atteignant plusieurs personnes.

» 30 000 pour dégâts matériels.

Coût annuel minimum : 450 fr.

Nous passons sous silence les risques de propriétaire, de chef d'entreprise occupant du personnel, véhicules, incendie, vol, etc.

tâche énorme, si bien qu'il aura besoin de toutes les bonnes volontés pour trouver une solution aux problèmes posés.

Groupe des architectes et Groupe des ingénieurs

Bien qu'absolument libres de choisir leurs ordres du jour et, d'une manière générale, leur activité, ces groupes n'en restent pas moins des organismes travaillant en conformité des statuts généraux S.V.I.A. et S.I.A. Il est apparu à votre président que les liaisons entre le comité et les groupes demandaient à être plus rapides et directes.

Le comité a à fournir un gros travail administratif. Il doit, entre autres, liquider une foule d'affaires particulières. Là, cependant, ne se trouve pas sa seule raison d'être. Ses membres et son président surtout ont pour tâche d'assurer les relations avec le Comité central. Bon nombre de sujets abordés aux assemblées de délégués demandent à être approfondis et discutés au sein des sections ou de leurs groupes.

Au lieu d'avoir des assemblées générales S.V.I.A. traitant de questions qui n'intéressent que faiblement les groupes, il paraît préférable de voir les groupes préparer le terrain des assemblées générales.

En résumé nous devons constater que malgré les meilleures volontés rencontrées de toutes parts, les actions que nous entreprenons risquent de manquer d'efficacité par défaut de coordination. Votre comité est donc arrivé à la conclusion que deux de ses membres devraient faire partie de droit de chacun des comités de groupes ou, réciproquement, l'assemblée générale devrait veiller à ce qu'un nombre suffisant de membres de comités de groupes siègent au comité de section. Les propositions du comité pour de nouvelles élections s'inspireront de ce principe et nous espérons que l'assemblée voudra bien s'y rallier.

La délicate question de la publicité des bureaux techniques pourrait servir d'exemple à ce qui précède. Il faut en effet que les avis qui pourront être émis sur la matière présentent un caractère général et approfondi ; il faut, de plus, que les conclusions auxquelles arriveront les diverses instances présentent une synchronisation suffisante, l'opinion des membres de la S.I.A. pouvant varier avec le temps.

Conférences

Dans le cadre de l'entente entre l'A³E²P.L., la G.E.P. et la S.V.I.A., les conférences suivantes ont été organisées :

Le 23 octobre 1953. M. A. Dutoit, ingénieur : « Les progrès de la construction des alternateurs et leur effet sur le coût des installations électriques ». — Le 13 novembre 1953. M. C.-F. Ducommun, de la Société Nestlé : « Comment la grande industrie sélectionne-t-elle ses futurs cadres ? » — Le 19 novembre 1953. Professeur Dr K. Fischbeck, Heidelberg : « La réalisation et les bases théoriques de la filtration ». — Le 20 novembre 1953. Même conférencier : « La rectification ». — Le 27 novembre 1953. M. le professeur A. Bersier, géologue : « L'Atlantide ». — Le 28 novembre 1953. Visite du premier wagon-grue 25 t des C.F.F., en gare de Vevey, et des Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey S.A., à Vevey. — Le 11 décembre 1953. M. D. Genton, ingénieur, chef de section à la Direction générale des C.F.F., à Berne : « Voies ferrées, problèmes actuels, tendances modernes ». — Le 15 janvier 1954. M. Boninsegni, ingénieur, Oerlikon : « Les turbines à gaz, vues de la plateforme d'essais ». — Le 5 février 1954. M. A. Balmas, ingénieur-professeur : « La barque du Léman, vue par un ingénieur ». — Le 12 février 1954. M^{me} A. Virieux-Reymond, philosophe : « Les théories atomiques dans l'antiquité et l'intérêt que leur étude présente pour nous ». — Le 19 février

1954. Même conférencier : « La formation de l'idée de loi scientifique dans l'antiquité ». (Ces deux conférences étaient organisées par l'E.P.U.L.) — Le 19 mars 1954. M. R. Des-soulavy, ingénieur, professeur : « La téléphonie multiple par câbles et par ondes hertziennes ».

Nous pouvons déplorer qu'aucune journée romande S.I.A. n'ait eu lieu en 1953, mais nous pouvons dès maintenant prévoir une excursion à organiser par la Section valaisanne pour 1954.

Relations avec les pouvoirs publics et autres corporations

Au moment d'aborder le commentaire de nos relations avec les pouvoirs publics et autres corporations, nous tenons à vous donner connaissance, sous forme de deux petits extraits, du point de vue de l'ingénieur américain tel qu'il est exprimé dans une profession de foi publiée par la revue de la General Motors :

« ... si le besoin s'en fait sentir, je donnerai sans réserve mon talent et mon savoir pour le bien public. Détenteur de capacités spéciales, il en découle pour moi l'obligation de les utiliser pour le service de l'humanité ; j'accepte le défi que cela implique.

»
 » A mes collègues je promets, à charge de réciprocité : intégrité, justice, esprit de tolérance, respect et dévotion à la réputation et à la dignité de notre profession ; avec toujours la conscience de mes connaissances spéciales qui comportent l'obligation de servir l'humanité avec une sincérité complète. »

Si nous reconnaissons bien là des propos d'outre-Atlantique, leur sincérité n'en est pas moins frappante et leur candeur leur donne une fraîcheur et un enthousiasme que nous pouvons envier. Pourquoi faudrait-il que lois et règlements protègent nos titres, nos agissements pour la seule raison que le peuple vaudois veut être policé et hiérarchisé ? N'est-il pas bon que constamment nous nous inspirions des idées généreuses citées plus haut ?

Dans l'immédiat, nous avons à résoudre plusieurs problèmes pour lesquels nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension et votre réalisme.

Contrat collectif des techniciens, dessinateurs et professions de bureaux techniques

Bien que du côté employé le désir soit d'englober les architectes et ingénieurs employés, nous espérons que les heureux rapports existant entre nos membres permettront que dans ce domaine on en reste aux dispositions qui ont conduit à la nomination du Conseil paritaire des ingénieurs.

Pour construire l'édifice social, les bâtisseurs par excellence brilleraient-ils par l'absence ? Encore un problème qu'il faudra savoir poser et pour le résoudre il faudra autant de cœur que de jugement. Une commission a été désignée et des pourparlers ont commencé.

Commission consultative pour l'amélioration du logement

Les efforts poursuivis sous l'égide gouvernementale ne paraissent pas avoir donné les résultats que l'Etat espérait. Le contraire eût été étonnant. Nous voyons mal, en effet, l'administration s'assurer les services coûteux de spécialistes. C'est donc sur le dévouement d'un groupe interprofessionnel que reposent tous les espoirs. C'est une chance pour notre Société qu'une telle possibilité soit offerte de montrer sa bonne volonté.

Droit de former des apprentis et Registre professionnel vaudois

Le moment est venu, si nous voulons éviter des malentendus, de reprendre contact avec nos autorités

cantonales aux fins d'établir sans ambiguïté la position et le rôle du patron architecte ou ingénieur vis-à-vis de l'apprenti dessinateur. Autant nous pouvons applaudir au mérite de quelques individualités qui, par leur labeur intelligent et leur goût artistique, s'élèvent à une profession consacrée par la loi, autant importe-t-il de faire connaître à la grande masse que cette formation n'est pas normale et qu'il en faut plus pour assurer la vitalité et la continuité nécessaires aux divers bureaux d'architectes et d'ingénieurs du canton de Vaud.

La dernière assemblée extraordinaire nous a permis de faire une enquête sur la situation du marché du travail pour arriver à la conclusion qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre des places d'apprentis dessinateurs en bâtiment.

Relations avec d'autres corporations

Notre société se flatte des excellentes relations entretenues avec les autorités vaudoises, l'Ecole polytechnique de Lausanne et les sociétés poursuivant des activités apparentées à la nôtre. Elle a été représentée aux fêtes du Centenaire de l'E.P.U.L., dont l'ampleur rivalisa avec la magnificence. Ces fêtes ont été une excellente propagande en faveur de la formation technique universitaire. Notre société a également participé à la journée annuelle universitaire, à Morges, organisée par la Société académique vaudoise, au troisième Congrès international de la mécanique des sols et des fondations, à la cérémonie de collation des diplômes de l'E.P.U.L., de même qu'à la cérémonie de l'Université de Lausanne conférant l'ordinariat à sept professeurs.

Un membre du comité a représenté notre section à l'assemblée générale annuelle des Sections genevoise, valaisanne, fribourgeoise, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

* * *

Plusieurs membres du comité sont arrivés au terme de leur mandat. Ce sont : le président et MM. Brügger, R. Gonin, J.-E. Dubochet et J.-L. Merz. Alors que notre caissier, M. Merz, se trouve statutairement contraint de se retirer, les autres membres sont rééligibles¹.

Au terme de son mandat, le président, conscient de l'imperfection de sa gestion, vous remercie tous de la confiance que vous lui avez témoignée. Ses remerciements vont surtout aux membres du comité, aux chefs de groupes et membres de commissions qui accomplissent un travail parfois délicat et toujours désintéressé. Que M. Merz veuille bien croire à nos sentiments de profonde reconnaissance. Ses collègues du comité le félicitent d'avoir été un caissier ayant réussi à allier la bonhomie à la fermeté.

L'exercice qui se termine s'est déroulé sous le signe de la prospérité générale et l'ébauche du printemps 1954 nous laisse entrevoir des perspectives heureuses ; c'est du moins ce que votre comité souhaite à chacun de vous.

Corseaux, le 23 mars 1954.

M. BURDET, ing., président.

¹ La composition du comité pour l'exercice 1954-1955 et les adresses de ses membres ont été données au *Bulletin technique* du 24 juillet 1954, page 247. (Réf.)